

GUIDE PRATIQUE – FAMILY BUY OUT

Introduction

Transmettre son entreprise à un enfant repreneur tout en maintenant l'équilibre familial et une juste répartition du patrimoine : voilà l'enjeu stratégique du Family Buy Out (FBO). Ce montage innovant permet de conjuguer transmission, équité et optimisation fiscale, grâce à la création d'une holding familiale orchestrée autour du projet entrepreneurial d'un descendant.

1. Définition du Family Buy Out

Le Family Buy Out est un montage patrimonial consistant à transmettre, via une donation-partage, une entreprise à un enfant repreneur, tout en assurant une compensation (soulte) aux autres héritiers. Cette opération est réalisée par l'intermédiaire d'une société holding familiale, contrôlée par l'enfant repreneur, qui permet de sécuriser le financement de l'opération et d'en structurer la gouvernance.

2. Enjeux pour la famille

- Assurer la pérennité de l'entreprise familiale en la transmettant à un enfant motivé et compétent ;
- Garantir l'équité entre héritiers en versant une soulte aux non-repreneurs ;
- Optimiser la fiscalité de la transmission (Pacte Dutreil, abattements...) ;
- Préserver la cohésion familiale grâce à une opération structurée et anticipée.

3. Le montage en 4 étapes clés

1. Donation-partage au profit de l'enfant repreneur (avec soulte aux cohéritiers) ;
2. Apport des titres reçus à une holding contrôlée par le repreneur ;
3. Rachat des titres restants par la holding (effet de levier) ;
4. Mise en place d'une gouvernance adaptée et pérenne (statuts, pacte Dutreil, pacte d'associés...).

4. Bénéfices du FBO

- Fiscalité allégée grâce au Pacte Dutreil (abattement de 75 % sur les droits de donation) ;
- Réduction supplémentaire de 50 % des droits si le donateur a moins de 70 ans ;
- Accès à des financements via la holding (effet de levier maîtrisé) ;
- Contrôle transmis en douceur, avec des outils de gouvernance sur-mesure.

5. Les erreurs classiques à éviter

- Ne pas anticiper les engagements de conservation liés au Pacte Dutreil ;
- Mal évaluer la capacité de remboursement de la holding (effet de levier trop fort) ;
- Oublier d'accompagner le repreneur juridiquement et humainement ;
- Négliger les statuts et pactes d'associés, qui sont le socle de la pérennité.

6. Cas pratique simplifié

Monsieur X possède 100 % d'une PME valorisée 2 M€. Il a trois enfants. Il souhaite transmettre l'entreprise à sa fille, déjà investie dans l'activité.

- Il lui donne 60 % des parts, avec soulte de 400 000 € aux deux autres enfants.
- Sa fille crée une holding et apporte les 60 % ; la holding rachète les 40 % restants.
- Les droits de donation sont optimisés grâce au pacte Dutreil.
- L'équilibre familial est respecté, et la succession anticipée.

7. Êtes-vous prêt pour un FBO ? (checklist)

- ✓ Un enfant souhaite reprendre votre société ?
- ✓ Vous souhaitez assurer l'équité avec ses frères et sœurs ?
- ✓ Vous voulez anticiper la transmission et réduire la fiscalité ?
- ✓ Vous êtes ouvert à une structuration moderne de votre patrimoine ?

8. L'accompagnement Zographos Notaires

Nous accompagnons les chefs d'entreprise dans la mise en œuvre de montages patrimoniaux adaptés à leur situation. Le Family Buy Out nécessite rigueur, pédagogie et coordination.

📌 Prenez rendez-vous pour un audit confidentiel : contact@zographos-notaires.fr